

Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Présents: Christian Limousin, Lionel Mougeot, Françoise Cavanne, Yves Provent, Roelof Verhage, Serge Gomes, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdeghem, Serge Bailly.

Absents : Nicolas Barrier, Mélanie Jacquin, Monique Busnel, Charlotte Supernak, Guy Bellaton, Sandra Voisin.

Pouvoirs : Nicolas Barrier donne pouvoir à Yves Provent, Mélanie Jacquin à Serge Gomes, Monique Busnel à Françoise Cavanne, Charlotte Supernak à Lionel Mougeot, Guy Bellaton à Christian Limousin, Sandra Voisin à Lucette Bourgeois. Le conseil municipal a fait une minute de silence en mémoire de Dominique Bernard, professeur de lettres à Arras.

Ouverture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Yves Provent.

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 31 Août 2023 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité.

Délibérations :

Délibération N°20231310-001 : Modification de la longueur de la voirie communale

Suite à la récupération et l'intégration de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement du Pré Nouveau, portant sur les parcelles B 2354, B 2225, B 2227, B 2266, B 2271, B 2280 et B 2276, il convient de modifier la longueur de la voirie communale pour **217 mètres linéaires**, représentant la mesure totale des parcelles précitées. La voirie présentait une longueur de : **8 837 mètres**, elle est désormais de **9054 mètres**.

A l'UNANIMITE, le CM ACCEPTE la récupération et l'intégration de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement du Pré Nouveau, **VALIDE** la nouvelle longueur de voirie communale qui s'élève à **9054 mètres** et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette démarche.

Délibération N°20231310-002 : Modification du Programme de rénovation des réseaux d'eau et des voiries afférentes : Demande de subvention : annule et remplace la délibération N°20232505-001 du 25 mai 2023.

Monsieur le Maire a fait état de voiries et de réseaux d'eau à Douvres, présentant des dégradations et nécessitant, de ce fait, la mise en place d'un programme de rénovation en présentant la nature et le coût des travaux à réaliser sur ces voiries. Entre temps, une dégradation du réseau d'eaux pluviales est apparue dans la partie basse du chemin du Château. La décision a été prise de diminuer la rénovation de l'enrobé du chemin du Moulin et de reporter le montant des travaux diminué sur cette réparation pour rénover les enrobés sur la partie basse du chemin du Château.

Chemin de la Grosse Pierre : le montant des travaux du Chemin de la Grosse Pierre ont été plus élevés que sur le devis d'origine :

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| - Montant des travaux du devis : | 30 879,80 € HT |
| - Montant de la facture : | 31 589,80 € HT |

Chemin du Moulin :

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| - Montant des travaux du devis : | 43 040,50 € HT |
| - Montant de la facture : | 27 030,00 € HT |

Chemin de la Croix : le montant des travaux du Chemin de la Croix ont été plus élevés que sur le devis d'origine :

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| - Montant des travaux du devis : | 19 800,00 € HT |
| - Montant de la facture : | 26 250,00 € HT |

Chemin du Château : ci-dessous les travaux réalisés :

- Réfection du réseau d'eaux pluviales sur 18 ml en partie basse du chemin.
- Pose de 3 regards Ø 800 avec grille C 400
- Rénovation de 221 m² d'enrobé
- Montant de la facture : **15 303,00 € HT.**

Soit un montant total de **100 172,80 € HT** (pour un montant de 93 720,30 € HT à l'origine)

S.Gomes : d'où vient le différentiel de 6000€ sur le chemin de la Croix.

C. Limousin : Il a fallu éviter la conduite d'eau potable et serpenter autour. Pour la Grosse Pierre, le surcoût provient de la surface d'enrobé plus importante. Une mise à jour du plan du réseau d'eaux pluviales est prévue sur l'année qui vient.

A L'UNANIMITE, le CM ACCEPTE la modification des montants HT portant sur les travaux du chemin du Moulin et l'ajout des travaux sur le chemin du château au programme de rénovation des voiries, **DIT** que les montants HT des travaux portant sur les chemins de la Grosse Pierre et chemin de la Croix ont augmenté et **SOLLICITE** une participation financière de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain, au titre des fonds de concours généralistes, qui s'élève à 50 % du montant total des travaux de **100 172,80 € HT** soit **50 086,00 € HT**.

Délibération N°20231310-003 : Définition des montants pour l'adhésion à la Bibliothèque municipale de Douvres

A L'UNANIMITE, le CM ACCEPTE les tarifs d'inscription de la bibliothèque municipale de Douvres, en accord avec les bénévoles de la bibliothèque, en sollicitant une cotisation annuelle de 10 euros par famille, comme stipulé dans l'annexe N°2 de la convention signée entre la bibliothèque et la mairie, en date du 26/05/2023 et **VALIDE la gratuité d'inscription et d'emprunt pour les publics visés ci-dessous :**

- les moins de 18 ans
- les étudiants
- les personnes en recherche d'emploi
- les bénéficiaires de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique et Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- les professionnels de la petite enfance, les enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture (pour ces derniers, il est recommandé d'adapter les modalités de prêt, nombre de documents empruntables et durée de prêt notamment) ;

Délibération N°20231310-004 : Acquisition de parcelles de terrain - Acte en la forme Administrative : Commune de Douvres / M. BOISSERIE Vincent

La commune de Douvres souhaite faire l'acquisition de lots parcellaires, suite au bornage du tènement de la propriété de M. BOISSERIE Vincent, effectué par RICHARD MEULIEN, Géomètre-expert.

- Références cadastrales :

- Section A, lieudit « pré brancher » : **2440** - contenance 57 m², adjacent au chemin de Ronde ;
- Section A, lieudit « pré brancher » : **2441-2443** - contenance 56 m², adjacent au chemin de Ronde ;

Contenance totale : 113 m²

La parcelle A 2439 appartient à M. PAOUR Adrien et Mme BLANC Sophie. Les parcelles A 2438 et A 2442 appartiennent à M. et Mme RICQ.

S. Gomes : quel est le coût de cette acquisition ?

C. Limousin : 20€ de frais d'enregistrement au cadastre et 150€ pour M. BOISSERIE.

A L'UNANIMITE, le CM DECIDE l'acquisition de ces lots parcellaires, **DESIGNE** Mme Françoise CAVANNE, Adjointe au Maire, pour signer l'acte en la forme administrative passé par la commune de DOUVRES, pour l'acquisition des parcelles précitées et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la transaction.

Délibération N°20231310-005 : Acquisition de lots parcellaires par la Commune de Douvres, appartenant à Mme FERROUSSAT et cession d'une parcelle complémentaire à titre gratuit.

La commune de Douvres souhaite faire l'acquisition de lots parcellaires, appartenant à Mme FERROUSSAT à la suite du bornage effectué par Mme Rachel GUILLER, géomètre expert située à AMBERIEU - EN - BUGEY. L'achat portera sur une bande de terrain de 5 mètres de large à compter du milieu du canal pour un montant de 2,00€/m², soit une surface d'environ 813 m² pour un coût de **1 626 euros**, une surface complémentaire proposée à la vente par Mme FERROUSSAT à la Commune de DOUVRES, représentée par une bande de terrain de 549 m² au prix de 2,00 €/m², soit **1 098 euros**. Monsieur le Maire précise que cette acquisition rentrerait dans le cadre du projet d'une piste cyclable et une surface de 73 m² (triangle) au prix de 2,00 €/m², soit de **146 euros**. Le montant total de cette acquisition parcellaire s'élèverait donc à **2 870 euros**.

Par ailleurs, un accord est intervenu, lors du bornage des parcelles, sur la cession à titre gratuit par Mme FERROUSSAT à la Commune de DOUVRES, d'une parcelle complémentaire d'une surface de 252 m² au droit de la « cascade » dont l'assiette a été définie sur le terrain. Ces acquisitions feront l'objet d'un acte notarié, effectué par l'étude de Maître PORAL située à AMBERIEU - EN - BUGEY.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de recalibrage du canal de rejet de l'ancien Moulin, ont décalé le canal sur la parcelle A 129 appartenant à Mme FERROUSSAT. Il convient de réparer le préjudice moral subi,

la commune étant redevable, pour cela, de la somme de **7 874 euros**, en réparation de ce préjudice. Par conséquent, le montant total dont la commune doit s'acquitter est de **10 744 euros**.

S.Gomes : Il est dommage de voir cette ligne qui apparait parce que le projet initial de recalibrage du canal n'avait pas fait l'objet de concertation avec les propriétaires .On ne peut que le regretter !

C. Limousin : La concertation, en amont, a eu lieu ne serait-ce que pour avoir l'autorisation d'entrer dans la propriété privée. Le canal, peu entretenu, a pu se déplacer au fil des années. Il a retrouvé, globalement, ses dimensions vues sur le bornage réalisé en 1998 pour le lotissement du Château.

F.Cavanne : attire l'attention sur le fait que les déchets verts ne doivent pas être jetés sur les berges, ni dans le canal ce qui contribue à le combler.

A L'UNANIMITE, le CM ACCEPTE l'acquisition des lots parcellaires pré cités, **VALIDE** le montant total de cette acquisition parcellaire pour **2 870 euros**, **ACCEPTE** de verser la somme de **7 874 euros en réparation du préjudice subi** par Mme FERROUSSAT, **ACCEPTE** que les frais de bornage et les frais notariés soient supportés par la Commune de DOUVRES et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié effectué par l'étude de Maître PORAL située à AMBERIEU - EN - BUGEY et tout document se rapportant à cette acquisition.

Délibération N°20231910-006 : Mise en vente du véhicule des pompiers suite à l'achat d'un nouveau véhicule.

A L'UNANIMITE, le CM ACCEPTE la mise à la vente de l'ancien véhicule des pompiers, de marque RENAULT MASTER, suite à l'acquisition du nouveau véhicule incendie, de marque RENAULT MASTER 2 /Double cabine 2.8 DTI 120.

Délibération N°20231910-007 : Projet de travaux pour l'aménagement d'un square et mise aux normes électriques de la maison dans le tènement « PERRIER » à proximité de l'école de Douvres : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'un square à proximité de l'école de Douvres afin d'améliorer l'accueil des enfants et de permettre un endroit de convivialité. Des devis ont été demandés à 2 entreprises : BALLAND et BUGEY ESPACES VERTS avec un minimum imposé et une certaine liberté pour la définition du square :

- **BALLAND** propose un projet à **30 756,50 € HT**,
- **BUGEY ESPACES VERTS** propose un projet à **38 343,00 € HT**.

A noter que le projet de BUGEY ESPACES VERTS est plus complet. Si nous rajoutons les manquements au projet BALLAND la somme s'élève à **40 491,50 € HT**.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose la mise aux normes électriques de la maison « PERRIER » contiguë au square. Un devis a été demandé à l'entreprise ELECPRO TECHNIQUE (auto- entreprise de M Frédéric JAQUIOT de Douvres) dont le montant s'élève à **6 599,40 € TTC**, afin de mettre ce bâtiment à disposition d'associations douvroises.

S.Gomes : Deux remarques sur cette délibération : La première concerne une nouvelle fois la méthode : pas de concertation, pas de présentation en commission travaux des propositions et c'est bien dommage. Il faut attendre ce soir pour découvrir les croquis de ce qui sera réalisé. Il y a beaucoup d'empressement à réaliser un projet sur cet espace. Nous aurions pu avoir une réflexion plus large sur l'ensemble du tènement « Lamanne Perrier ». Attention de ne pas augurer l'avenir avec des aménagements mal répartis et précipités.

La seconde concerne les aménagements : je rappelle que cet espace sera dédié avant tout aux enfants (petits) et les parents bien entendu. Il convient de respecter ainsi les normes d'accessibilité pour les cheminements et les pavés ne sont pas les meilleures solutions : Pour ces raisons nous nous abstenons.

En enfin, concernant la maison Perrier qui semble être destinée aux associations, je rappelle qu'elle sera de ce fait considérée comme un ERP 5eme catégorie et que toutes les normes de sécurité mais aussi d'accessibilité s'imposent !

C. Limousin : le délai était trop réduit pour réunir la commission travaux, afin de faire la demande de subvention avant la fin année, pour une réalisation en 2024.

PAR 11 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, le CM ACCEPTE le projet de travaux pour l'aménagement d'un square à proximité de l'école de Douvres, **VALIDE** le devis de l'entreprise **BUGEY ESPACES VERTS** d'un montant de **38 343,00 € HT**, conformément au devis N°2310007, daté du 10/10/2023, pour l'aménagement d'un square de 400 m2, **VALIDE** le devis de l'auto-entreprise ELECPRO TECHNIQUE pour un montant de **6 599,40 € TTC**, **AUTORISE** monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour l'ensemble des travaux, au titre des fonds de concours, pour un montant de **22 471 euros** et **AUTORISE** à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Délibération N°20231910-008 : Décision modificative N°1 au budget communal

Dans la délibération précédente **N°20231910-007**, il est fait état du projet d'aménagement d'un square à proximité de l'école de Douvres afin d'améliorer l'accueil des enfants et de permettre un endroit de convivialité. Le montant des travaux précités n'ayant pas été prévus au Budget Principal 2023 de la commune, et monsieur le Maire souhaitant engager les travaux sur l'exercice 2023, il convient alors, de procéder à une décision modificative comme ci-dessous :

- En dépenses de fonctionnement :

| Compte / Chapitre | Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Chapitre /Compte 615231 | Entretien de voies et réseaux | 3 618,00 € | |
| Chapitre 65/Compte 6574 | Subv. fonct. person. droit privé | 6 611,00 € | |
| Chapitre 023 | Virement section investissement | | 10 229,00 € |
| TOTAL | | 10 229,00 € | 10 229,00 € |
| | | 0,00 € | |

- En dépenses d'investissement :

| Compte / Chapitre | Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Chapitre 020 | Dépenses imprévues d'investissement | 11 000,00€ | |
| Chapitre 23/Compte 2312 | Immos en cours-inst.techn. | | 52 611,00€ |
| TOTAL | | 11 000,00 € | 52 611,00 € |
| | | 42 611,00 € | |

- En recettes d'investissement :

| Compte / Chapitre | Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Chapitre 021 | Virement section Fonctionnement | | 10 229,00 € |
| Chapitre 204/ Compte 2041582 | Groupé de collectivité : Bâtiments et installation | | 17 625,00 € |
| Chapitre 10/compte 10222 | FCTVA | | 2 386,00 € |
| Chapitre 13/compte 13251 | Subv du GFP de rattachement (CCPA) | | 11 371,00 € |
| TOTAL | | | 42 611,00 € |

S.Gomes : Il s'agit là d'un jeu d'écriture mais cette délibération me permet de vous interroger sur l'état de nos finances en parallèle de ce qui s'est passé en mars dernier et les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons et qui ont nécessité un emprunt « ponctuel »

C. Limousin : les choses sont rentrées dans l'ordre, les subventions attendues sont arrivées (sauf celle de la Région) et l'emprunt a pu être remboursé à fin juillet.

PAR 13 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS le CM APPROUVE l'augmentation et la diminution de crédits précités et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Délibération N°20231910-009 : Rapport annuel 2022 du Syndicat Intercommunal du Centre Nautique Bugey Côtière.

A L'UNANIMITE, le CM PREND ACTE du Rapport annuel 2022 du Syndicat Intercommunal du Centre Nautique Bugey Côtière.

Lionel Mougeot : le résultat 2022 est plutôt meilleur que prévu. 2023 s'annonce plutôt bien grâce à une bonne fréquentation. Pour 2024, la CCPA a accepté de participer à la compétence du « savoir nager » en passant par les communes et qui va être pérennisée pour les prochaines années.

S.Gomes : On a limité la casse si on peut dire mais le déficit est tout de même de plus de 400 000€ ; je persiste à dire que cet équipement doit être considéré comme un équipement communautaire. On a l'impression progressivement que le Président M. GUYADER commence à penser la même chose mais pour l'heure, ce n'est pas encore le cas.

DP: HEBERT Philippe : clôture – MOINE Alain réfection toiture – RUEDAS Pierre/SŒUR Christian/FETIS Jean-Pierre/COURTHALIAIC Denis TROILLARD Patrice : panneaux photovoltaïques – HUBY François : pergola

PC : Néant

Conventions :

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en vue de la gestion de l'ALSH : Gestion de la cantine scolaire par l'association ALFA 3A

Informations générales :

- Fibre optique :
 - o Toujours en cours de réception du réseau.
 - o Info du SIEA : Mise en service commerciales le 19/01/2024. Une réunion publique pourra être proposée vers le 15/01/2024.
- Vanne d'alimentation du canal vers Ambronay :
 - o Réunion avec la DDT et l'OFB, les commune d'Ambronay et de Douvres a eu lieu le 28/09/2023 pour rappeler les règles du droit d'eau. Ce rappel a également été fait dans un deuxième temps avec la présence de MM ROCHET et FORT.
- Les travaux engagés cet été sont tous terminés.
- Permanences du samedi matin : Actuellement, l'essentiel de ces permanences ne servent qu'à la distribution de sacs jaunes. De plus, pour la plupart du temps sur des demandes de renseignements administratifs, nous n'avons pas la réponse. Donc pour les sacs jaunes, nous avons un retour de consommation par famille sur ces dernières années et nous mettrons en place une distribution de sacs jaunes deux fois par an un samedi matin. Quant aux renseignements administratifs, d'urbanisme ou de travaux une permanence sera mise en place sur rendez-vous le samedi matin.
- Coupes affouagères : rendez vous le 4/11/2023 pour la distribution des parcelles.

Tour de table des conseillers :

- **Lucette Bourgeois** : Le repas des aînés s'est bien passé. Beaucoup de retours positifs sur le repas et sur l'animation. Bugey traiteur : très bon. Animateur Serge Beuzelin très bien.
- **Serge Gomes** : *Il y a quelques semaines, des travaux de rénovation du puits de St pierre ont été réalisés. Nous souhaitons vous interroger ce soir sur la qualité de cette rénovation qui ne respecte en rien le puits que nous connaissions, les lauzes ont disparues au profit des pierres jointées avec un ciment plus proche de celui qu'on trouve en Crète que dans nos villages bugistes. Trouvez-vous cette rénovation réussie ? Pensez-vous la faire reprendre ? Par ailleurs il serait bien que l'acacia qui pousse au centre et les déchets et autres pierres tout autour soient enlevés, ce qui mettrait sans aucun doute ce patrimoine en valeur.*

Christian Limousin : Effectivement, le « beurrage » des pierres et notamment sur le toit est un peu excessif. Notre premier souci a été de stopper la dégradation de ce puits. Il me semble que vous nous aviez félicité sur la page Facebook du site...

Nous avons fait établir deux devis de réparation du site et l'Entreprise ERRIGO a été retenue, d'autant que sa rénovation du four de la Charbonnaz, nous avait satisfait. Notre demande était de refaire les joints à la chaux sur les conseils de la fondation du Patrimoine.

Un passage à la brosse sur les pierres de l'enceinte sera effectué pour enlever le trop plein de chaux.

Quant au toit, il faut savoir que l'enceinte est composée de deux murs (intérieur et extérieur) et qu'entre eux – et s'y trouvent de la terre et de petites pierres sans liant. Le toit a donc été étanché pour éviter les entrées d'eau pouvant détériorer les murs...

Quant à l'acacia et autres pierres cela fait partie d'une propriété privée, et nous en avons discuté avec les propriétaires pour supprimer cette butte derrière le puits et ainsi étancher la partie basse...

- **Serge Gomes :** Lors du dernier conseil municipal, vous avez déclaré que le projet de logement et de démolition de la grange Lamanne était reporté sine die. Une nouvelle fois, nous nous félicitons de cette sage décision mais il ne faut pas pour autant que cet espace avec ces bâtiments soient laissés à l'abandon : nous réitérons ce soir le souhait de voir réaliser l'entretien des espaces verts, mais aussi des bâtiments avec notamment les coupes des lierres et autres ronces qui commencent à se développer sur la grange et le pigeonnier. L'association du patrimoine de Douvres s'est manifestée à plusieurs reprises auprès de vous afin de travailler à une convention qui pourrait lui permettre d'être un partenaire avec la municipalité et vous accompagner dans l'entretien de cet espace, de le valoriser. C'est d'ailleurs la même proposition qui a été faite pour d'autres intérêts patrimoniaux (fours, lavoir, fontaines...). Pour l'heure il semble que la réponse soit plutôt négative. Pouvez-vous d'une part prévoir cet entretien et d'autre part travailler en lien avec cette association pour qu'ensemble nous puissions préserver ce patrimoine communal cher au Douvrois ?

Christian Limousin : Je ne peux vous laisser dire que le tènement est à l'abandon, François y passe du temps pour la tonte. Quant au lierre, les pieds ont été coupés cet été tout en laissant le lierre pour éviter de déchausser les pierres... Si du lierre a repoussé, nous referons un passage pour les couper au pied...

En ce qui concerne l'association du patrimoine, nous avons prévu de les inviter à une visite, avec la fondation du Patrimoine, pour faire un recensement exhaustif et l'intégrer au nouveau PLU.

- **Serge Gomes :** Vous avez récemment installé un panneau d'information à l'entrée du village route du chemin neuf. Nous sommes satisfaits de voir que vous avez une nouvelle fois repris une idée que nous avons émise il y a quelques temps ! Comme quoi nous ne sommes pas loin de la vérité ... commune ! Au-delà de ce rappel, nous nous interrogeons sur 2 choses, la première concernant ce socle qui aurait tout à fait pu être totalement enterré et qui est franchement disgracieux pour ne pas dire autre chose à l'entrée de notre village. La seconde concerne la grandeur du panneau car en circulant il semble que le nombre de mots lu dépend de la grosseur du panneau d'affichage et nous craignons que ce soit vraiment trop petit. Merci de vos précisions.

- **Christian Limousin :** Je ne voudrais pas polémiquer, mais je constate que vous avez une tendance à reprendre à votre compte un projet qui je vous le rappelle date du début du premier mandat...Mais je veux bien vous accorder que nous pouvons avoir des idées communes... Cela étant dit, le positionnement du socle permet de protéger le mat du panneau d'information numérique d'une éventuelle collision avec un véhicule (cf le panneau d'Ambronay qui a été tordu à l'octroi bien que les trottoirs soient hauts...). Un aménagement sera réalisé pour cacher ce socle... Pour la lecture, nous pouvons envoyer les messages différemment pour chaque panneau. Celui à l'entrée de Douvres ne recevra qu'un ou deux messages maximum (info travaux, animations). Je rappelle aux douvrois qu'ils utilisent l'application « PanneauPocket » où nous mettons, également, toutes les informations et les messages d'alertes.

- **Serge Gomes :** Cette question concerne la qualité de l'eau : en effet nous avons été alertés par plusieurs habitants du quartier du Mollard sur une eau distribuée au robinet de couleur jaunâtre /boueuse (en particulier lors de l'utilisation des bouches à incendie) ; Pouvez-vous nous confirmer qu'une purge de la canalisation doit être faite et si oui nous préciser la date ? De plus la qualité ne semble pas toujours au rdv en particulier sur des analyses faites en juin et juillet ? Confirmez-vous ces informations ? Est-il possible d'avoir les dernières données Pouvez-vous nous préciser ce qui est prévu d'une part pour éviter ce désagrément et d'autre part pour garantir la qualité de l'eau ?

Christian Limousin : J'ai également été alerté par une habitante de la route du Mollard concernant une eau troublée par deux fois : le dimanche de la fête des fours et le 11 juin 2023, à la suite du nettoyage du canal d'eaux pluviales le long du mur du château par les pompiers. Effectivement par deux fois une bouche incendie a été utilisée.

La problématique est que la maison est en bout de réseau et que son alimentation est en pente vers la maison. Le 12/06/2023, j'ai rencontré le directeur du STEASA pour voir comment remédier à ce problème et lui ai demandé de réalimenter la route du Mollard par l'interconnexion avec le hameau du Mollard afin qu'elle ne soit plus en bout de réseau.

Les pompiers ont refait un nettoyage du canal d'eaux pluviales le long du mur du château courant septembre et je n'ai pas eu de retour de l'habitante. Cela laisse envisager que le SIERA est intervenu. Pour donner suite au courriel de renseignement reçu dimanche dernier, je l'ai transféré au directeur du SIERA qui était absent. J'attends sa réponse.

- **Serge Gomes** : Je sais que c'est une question récurrente mais elle intéresse de nombreux Douvrais : où en sommes-nous sur le déploiement de la fibre annoncée pour mars dernier ?

Christian Limousin : Je vous renvoie aux infos générales.

----- La séance est levée à 21h39 -----

Questions du public :

- **Bernard Huet** : Combien y a-t-il de coupes affouagères ?

Christian Limousin : Je ne sais pas mais je vous ferai passer le nombre ultérieurement.

Hors conseil : au 20/10/2023 il y a 7 candidats pour l'instant.

- **Bernard Huet** : Au repas du CCAS, une rumeur concernant le ponceau : « le Maire a autorisé sa construction ».

Christian Limousin : Non, je n'ai pas donné cette autorisation

Annie Ferroussat : précise que le canal appartient aux riverains, mais qu'il sert à l'évacuation des eaux pluviales.

Il est donc normal que la commune prenne en charge l'entretien, même si ce sont des terrains privés mais la concertation est nécessaire.

- **Daniel Ferroussat** : précise que le puit de Saint Pierre se limite au mur

- **Rémi Cerventes** : suite aux 2 incidents d'eau trouble sur la conduite d'eau côté du Mollard, consécutifs à des interventions sur des poteaux d'incendie, il demande où en est la situation ? peut-on le prévenir lors des prochaines utilisations des poteaux d'incendie ?

- **Christian Limousin** : le problème vient du fait qu'il se trouve en contrebas de l'extrémité de la ligne : une demande a été faite au Siera de purger la conduite et de réalimenter le bout du village par le Mollard en ouvrant une vanne pour éviter l'accumulation de boue en fin de conduite.

